

QUESTIONS/REPONSES

MISSIONS DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DU CAMPUS BELIN-ROCHEA TOULOUSE

Procédure 25.14.036

(Date limite de réponse : 12/05/2025 à 12H00)

QUESTION N°1 POSEE LE 10/04/2025	REPONSE LE 10/04/2025
Bonjour, La visite est-elle obligatoire ? Dans le RC il est dit : "La consultation ne fait pas l'objet d'une visite obligatoire. Pour les candidats qui souhaitent effectuer la visite obligatoire du site, il convient de suivre...". Cordialement	Bonjour, nous vous confirmons que la visite est facultative. Dans ce sens, le RC a été mis-à-jour. Bien cordialement,